

PO FSE 2007 – 2013  
« COMPETITIVITE REGIONALE ET  
EMPLOI »

# **APPEL A PROJETS** **ANNEE 2012**

Association de Gestion des Fonds  
Européens

**PLIE d'Argenteuil Bezons**  
**PLIE de Cergy-Pontoise**  
**PLIE de Val de France**

# **AGFE**

Immeuble le Vexin II – 8, rue Traversière  
95000 CERGY

☎ : 01 30 32 35 35 ☎ : 01 30 32 36 25

# **SOMMAIRE**

## **I. PRESENTATION GENERALE**

## **II. LES MODALITES DE PARTENARIAT**

## **III. L'APPEL A PROJET 2012**

**3.1. L'appel à projet du PLIE d'Argenteuil-Bezons**

**3.2. L'appel à projet du PLIE de Cergy-Pontoise**

**3.3. L'appel à projet du PLIE de Val de France**

## **IV. PROCEDURE DE SELECTION DES DOSSIERS**

## **V. CALENDRIER DE DEPOT DES PROPOSITIONS**

## **I. PRESENTATION GENERALE**

Les Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) mobilisent et renforcent l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement des publics durablement exclus du marché du travail. Dans ce cadre, les crédits du Fonds social Européen (FSE) contribuaient à l'activité des PLIE en leur qualité d'organisme intermédiaire. L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 invite les PLIE à mutualiser leur gestion du FSE au travers de la création de structure de gestion pivot dont l'objet est d'assurer les fonctions d'organismes intermédiaires pour chacun des PLIE adhérents du groupement. L'objectif est d'atteindre la taille critique pour garantir la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle mis en place.

AGFE est un organisme privé qui agit sous la responsabilité d'une autorité de gestion ou de certification qui effectue des tâches pour le compte de ces dernières vis-à-vis des bénéficiaires qui mettent en œuvre les opérations. Au titre de la période de programmation 2007-2013 du FSE, la gestion du programme national « compétitivité régionale et emploi » est déléguée en partie à des organismes intermédiaires. Pour ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif PLIE, le mode de gestion prioritairement retenu est la convention de subvention globale portée par un organisme intermédiaire.

Dans ce contexte et conformément à l'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 et au règlement CE-1083/2006 du 11 juillet 2006, compte tenu de l'avis favorable des Conseils d'administration et du Conseil Communautaire, les Présidents des structures juridiques porteuses des PLIE : d'Argenteuil-Bezons - Cergy-Pontoise – Val de France, ont décidé de mutualiser la gestion, le suivi et le contrôle de leurs opérations cofinancées par le FSE. Pour ce faire, ils ont créé le 27 janvier 2011 un « organisme intermédiaire structure pivot » dénommée AGFE sous forme d'association régie par la loi 1901.

Il s'agit d'assurer en tant qu'organisme intermédiaire le portage juridique de la convention de subvention globale FSE pour chaque PLIE adhérent. L'association assure les missions, de programmation (confirmation du bien fondé juridique et de l'éligibilité des opérations), de gestion, de suivi et de contrôle des opérations cofinancées par le FSE des PLIE portés par chacun de ses membres.

Les tâches liées à l'animation du dispositif reviennent aux PLIE membres de l'association, soit :

- l'information et l'appui aux bénéficiaires ;
- la présélection des opérations dans le cadre des crédits d'intervention;

**L'association AGFE est composée** des membres fondateurs suivants :

- ♦ Association AGIRE - PLIE d'Argenteuil-Bezons
- ♦ Association Convergences Emploi Cergy – PLIE de Cergy-Pontoise
- ♦ La Communauté d'Agglomération Val de France – PLIE de Val de France

## **II. LES MODALITES DE PARTENARIAT**

Pour mettre en place les objectifs fixés par les PLIE membre du groupement de gestion, il est indispensable que les moyens financiers, techniques et humains soient réunis. Ces moyens s'appuient sur la participation de différents partenaires institutionnels :

- Les collectivités locales adhérentes des PLIE qui s'engagent sur la base d'un protocole d'accord avec les structures porteuses du PLIE de leur territoire : l'association AGIRE pour la communauté d'agglomération d'Argenteuil et de Bezons, l'association Convergences Emploi Cergy pour les communes de Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier et Vauréal et la Communauté d'agglomération de Val de France ;
- Le Conseil Général qui est sollicité pour mobiliser les moyens de droit commun, ou spécifiques, dont il dispose en matière de lutte contre le chômage et l'exclusion ;
- Le Conseil Régional qui apporte son concours par la mobilisation de dispositifs de formation et d'emploi, de développement économique d'insertion de droit commun ;
- Le F.S.E qui sera programmé par AGFE pour le cofinancement des opérations de la programmation des PLIE membre du groupement de gestion ;
- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui vise particulièrement les publics résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- L'Etat qui mobilise l'ensemble des moyens de droit commun ou spécifiques dont il dispose en matière de lutte contre le chômage et l'exclusion.

### III.

## L'APPEL A PROJET 2012

Chaque Comité de Pilotage des PLIE adhérents à AGFE s'est réuni pour valider les axes de travail pour l'année 2012 concernant son territoire d'intervention.

Selon les modalités prévues par chacun des Comités de Pilotage du PLIE, certaines opérations sont attribuées au titre de la procédure d'appel à projet (**régime de la subvention**), d'autres au titre de la procédure **d'achat de prestation** (mise en concurrence) ou enfin en **gestion directe** (mise en œuvre directement par l'organisme support juridique du PLIE).

### 3.1. Concernant le PLIE de la Communauté d'agglomération d'Argenteuil Bezons

Axe : Accueil – Suivi - Accompagnement	
<p><b><u>N°1/2012 - Référents de parcours</u></b></p> <p>Accompagner individuellement et de manière renforcée les participants du PLIE. Il s'agit de proposer un parcours d'insertion dont la cohérence est assurée par un référent unique et combinant une ou plusieurs actions permettant d'accéder à un emploi de droit commun (CDI/CDD, ou contrat en alternance) ou formation qualifiante et s'y maintenir plus de 6 mois.</p> <p>380 places sont susceptibles d'être financées par le PLIE.</p> <p>Il est possible d'articuler l'accompagnement individualisé et des outils collectifs.</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : appel à projet (régime de la subvention)</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : immédiate</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : Communauté d'agglomération Argenteuil Bezons</p> <p><b>Nombre de participants</b> : 380 places finançables par le PLIE</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : 12 mois</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 01/01/2012 – 31/12/2012</p>
<p><b><u>N°2/2012 - Coordination des parcours</u></b></p> <p>Animer l'équipe des référents de parcours du PLIE,</p> <p>Appuyer chaque référent pour la mise en œuvre d'un parcours individualisé, progressif et articulé autour d'étapes cohérentes, visant l'emploi durable et la qualification professionnelle,</p> <p>Rechercher et mettre en place les partenariats pertinents pour la réalisation de la programmation du PLIE</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Gestion directe</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : immédiate</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : AGIRE</p> <p><b>Nombre de participants</b> : 380 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : 12 mois</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 1<sup>er</sup> Janvier 2012 – 31 décembre 2012</p>

**Axe : Orientation – Formation – Pré qualification**

<p><b><u>N°3/2012 – SAS Multimétiers</u></b></p> <p>Aider les bénéficiaires qui le souhaitent à définir un projet professionnel grâce à la mise en place d'une étape de parcours comprenant les modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• validation du projet professionnel</li> <li>• vérification du niveau scolaire</li> <li>• R.A.N français, maths, informatique (si besoin)</li> <li>• Stage en entreprise ou mise en situation pratique en plateau technique</li> </ul> <p>L'action devra être proposée « entrée sortie » permanente.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet (régime de la subvention)</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 20</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiate</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 1er trimestre 2012 – 4ème trimestre 2012</p>
<p><b><u>N°4/2012 - Préqualification Linguistique</u></b></p> <p>La formation doit permettre de répondre aux besoins du public n'ayant pas ou peu d'acquis en langue française</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet (régime de la subvention)</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 15 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiate</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 1er trimestre 2012 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2012</p>
<p><b><u>N°5/2012 - Accès aux métiers du tertiaire administratif</u></b></p> <p>La formation doit permettre au public ayant des acquis de base dans les métiers administratifs de se qualifier et de valider les nouvelles compétences par l'obtention d'un titre ou d'un diplôme (bureautique, comptabilité et organisation du travail)</p> <p>S'adressant à un public relativement éloigné de l'emploi, la formation est adaptée au niveau de formation des bénéficiaires et propose un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 15 à 20 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 2ème trimestre 2012</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2012</p>

<p><b><u>N°6/2012 – Préparation au CAP Petite Enfance</u></b></p> <p>La formation doit permettre aux bénéficiaires du PLIE qui désirent accéder à la formation CAP Petite Enfance, d'acquérir les pré requis en français, en mathématiques...</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet (régime de la subvention)</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 20 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> Immédiate</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 2ème Trimestre 2012</p>
<p><b><u>N°7/2012 – CAP Petite Enfance</u></b></p> <p>Permettre au public désireux de s'orienter vers les métiers de la petite enfance de se qualifier et de valider les nouvelles compétences par l'obtention d'un diplôme</p> <p>Faciliter la mise à l'emploi des bénéficiaires du PLIE.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet (régime de la subvention) / cofinancement par le PQT Argenteuil Bezons</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération ou lieu à 35 mn en proximité</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 20 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 2<sup>ème</sup> Trimestre 2012</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 3ème trimestre 2012 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2013</p>
<p><b><u>N°8/2012- Préparation à l'accès à l'emploi Agent de Propreté</u></b></p> <p>A l'issue de la formation, les stagiaires doivent avoir acquis le titre d'agent de propreté et d'hygiène permettant d'améliorer leurs conditions d'emploi, de travailler sur l'expression et sur la compréhension à l'oral et à l'écrit, et au besoin sur l'ensemble des savoirs de base, d'approfondir la maîtrise des gestes professionnels et des techniques de base qui leur permettront d'occuper le poste visé, d'améliorer ou de s'initier et acquérir la maîtrise des outils et matériels professionnels, de gagner en autonomie dans leurs relations avec le monde professionnel, de valoriser les acquis professionnels ou personnels antérieurs, d'obtenir le titre d'agent de propreté et d'hygiène. Prévoir l'option vitrerie.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération ou tout lieu à 35 mn en proximité</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 15 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 2ème Trimestre 2012</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 3ème Trimestre 2012 – 4ème trimestre 2012</p>

<p><b><u>N°9/2012- Préparation à l'emploi de Conducteur</u></b></p> <p>Travailler sur la pré qualification de bénéficiaires du PLIE pour leur permettre d'accéder à des emplois de conducteurs en contrat de professionnalisation Leur permettre de passer le permis C ou D ainsi que la FIMO puis favoriser leur embauche dans les entreprises partenaires</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet sans flux financier (PEN CRIF)  <b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération ou tout lieu à 35 mn en proximité  <b>Nombre de participants :</b> 12 places  <b>Durée moyenne de l'action :</b> à définir dans la réponse  <b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 2ème Trimestre 2012  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 3ème Trimestre 2012 – 4ème trimestre 2012</p>
<p><b>Axe : Insertion par l'activité économique</b></p>	
<p><b><u>N°10/2012 - Chantier d'Insertion Espaces Verts</u></b></p> <p>Continuer le travail d'entretien des Berges de Seine grâce à une mise en situation de travail d'un public éloigné de l'emploi</p> <p>En plus de la remise en jeu économique des participants, l'objectif est de favoriser la reconnaissance des compétences acquises en situation de production.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet (régime de la subvention)  <b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération  <b>Nombre de participants :</b> 8  <b>Durée moyenne de l'action :</b> 12 mois  <b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiat  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 1<sup>er</sup> Janvier 2012 – 31 décembre 2012</p>
<p><b>Axe : Accompagnement à l'emploi</b></p>	
<p><b><u>N°11/2012 – Accompagnement à la recherche d'emploi</u></b></p> <p>Faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du PLIE en leur proposant de travailler sur les outils de recherche d'emploi, de simuler des entretiens d'embauche. L'action doit également permettre aux bénéficiaires de se remettre à niveau dans l'utilisation des logiciels informatiques utilisés le plus couramment par les employeurs</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet (régime de la subvention)  <b>Localisation de l'opération :</b> Communauté d'agglomération  <b>Nombre de participants :</b> 15  <b>Durée moyenne de l'action :</b> A définir dans la réponse  <b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiat  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 1<sup>er</sup> Trimestre 2012 – 31 décembre 2012</p>

<p><b><u>N°12/2012 - Fonds d'aide individuelle</u></b></p> <p>Cofinancement de projets individuels de formation et prise en charge des frais inhérents au parcours lui-même : mobilité, achat de vêtements ou de matériel professionnel, garde d'enfants et restauration scolaire, frais d'inscription à concours, etc.</p> <p>Le Comité opérationnel, instance partenariale se réunit toutes les 3 semaines et délibère sur la base d'un dossier de demande de prise en charge élaboré par le référent de parcours. Pour que la demande soit recevable, les aides de droit commun doivent avoir été sollicitées préalablement (CCAS, Fonds de facilité, Pole Emploi, CAF, Fonds d'aide spécifiques réservées aux jeunes, etc...)..."</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Gestion directe  <b>Localisation de l'opération</b> : AGIRE  <b>Nombre de participants</b> : 100 environ  <b>Durée moyenne de l'action</b> : 12 mois  <b>Lancement de la procédure de sélection</b> : immédiat  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012</p>
<p><b><u>N°13/2012 – Appui psychologique dans le retour à l'emploi</u></b></p> <p>Appuyer certains bénéficiaires du PLIE qui ont besoin d'un soutien psychologique ponctuel pour concrétiser un parcours les ramenant à l'emploi durable</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Appel à projet (régime de la subvention)  <b>Localisation de l'opération</b> : Communauté d'agglomération  <b>Nombre de participants</b> : 10  <b>Durée moyenne de l'action</b> : A définir dans la réponse  <b>Lancement de la procédure de sélection</b> : 1<sup>er</sup> Trimestre 2012  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 2<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – 31 décembre 2012</p>

### 3.2. Concernant le PLIE de Cergy-Pontoise

#### Axe : Accueil – Suivi - Accompagnement

##### N°14/2012 - Référents de parcours

Accompagner individuellement et de manière renforcée **508** (places) participants du PLIE. Il s'agit de proposer un parcours d'insertion dont la cohérence est assurée par un référent unique et combinant une ou plusieurs actions permettant d'accéder à un emploi de droit commun (CDI/CDD, ou contrat de professionnalisation) et s'y maintenir plus de 6 mois.

**329 places** sont susceptibles d'être financées pour le PLIE de Cergy-Pontoise. De manière expérimentale, une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de spécialisation des référents de parcours **par grande filière professionnelle** en vue de consolider un réseau commun d'entreprises partenaires pour l'insertion.

Il est recommandé d'articuler l'accompagnement individualisé et des outils collectifs.

Par Ville	2011	2012										
		Equipe filière		place classique				Sous-Total PO FSE 312		Sous-total CEC		Total
	places	ETP	places	ETP	places Ville	places PLIE	ETP	places	ETP	places	ETP	places
Cergy	308	3,72	216	1,22	60	13	4,94	289	0,3	17	5,24	306
Courdimanche	10	0,17	10	0,03	0	2	0,20	12	0,02	1	0,22	13
Eragny sur Oise	75	0,00	0	1,25	45	30	1,25	75	0,06	3	1,31	78
Jouy le Moutier	45	0,50	29	0,33	20		0,83	49	0,06	3	0,89	52
Vauréal	80	0,50	29	0,90	54		1,40	83	0,06	3	1,46	86
<b>Sous Total</b>	<b>518</b>	<b>4,90</b>	<b>284</b>	<b>3,73</b>	<b>179</b>	<b>45</b>	<b>8,63</b>	<b>508</b>	<b>0,5</b>	<b>29</b>	<b>9,13</b>	<b>537</b>

Par Public	2011	2012						Total	
		Equipe filière		place classique				ETP	places
	places	ETP	places	ETP	places Ville	places PLIE	ETP	places	
JEUNE	210	3,00	174	0,50		30	3,50	204	
ADULTE	308	1,90	110	3,23	179	15	5,13	304	
<b>Sous Total</b>	<b>518</b>	<b>4,90</b>	<b>284</b>	<b>3,73</b>	<b>179</b>	<b>45</b>	<b>8,63</b>	<b>508</b>	

**Mode de sélection** : appel à projet  
**Lancement de la procédure de sélection** : immédiate  
**Localisation de l'opération** : communes adhérente du PLIE  
**Nombre de participants** : 329 places finançables pour le PLIE de Cergy-Pontoise  
**Durée moyenne de l'action** : 12 mois  
**Date prévisionnelle de mise en œuvre** : 01/01/2012 – 31/12/2012

##### N°15/2012 - Chargé de Mission « Qualité des parcours »

Animer l'équipe des référents de parcours du PLIE,

Appuyer chaque référent pour la mise en œuvre d'un parcours individualisé, progressif et articulé autour d'étapes cohérentes, visant l'emploi durable et la qualification professionnelle,

Rechercher et mettre en place les partenariats pertinents,

Assurer l'ingénierie, l'évaluation et l'ajustement des actions mises en œuvre.

**Mode de sélection** : Gestion directe  
**Lancement de la procédure de sélection** : immédiate  
**Localisation de l'opération** : Convergences Emploi Cergy  
**Nombre de participants** : 508 places  
**Durée moyenne de l'action** : 12 mois  
**Date prévisionnelle de mise en œuvre** : 1<sup>er</sup> Janvier 2012 – 31 décembre 2012

**N°16/2012 - Accès à l'emploi Multimétiers Linguistique**

La formation doit permettre l'**acquisition des compétences de communication notamment en langue française** permettant aux stagiaires d'occuper un emploi de droit commun (CDI/CDD, ou contrat de professionnalisation) correspondant au projet validé en amont avec leur référent de parcours.

Elle cible principalement les métiers de premier niveau, mais elle n'a pas a priori de dominante professionnelle : le titulaire adapte son accompagnement en fonction du/des secteur(s) d'activité déterminé(s) par les bénéficiaires et validés en amont avec leur référent de parcours.

**Mode de sélection** : Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)

**Localisation de l'opération** : Départements 95, 92 ou 75, communes accessibles, en 45 minutes maximum en transport en commun depuis la gare RER de Cergy Préfecture.

**Nombre de participants** : 15 places

**Durée moyenne de l'action** : à définir dans la réponse (800h)

**Lancement de la procédure de sélection** : 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

**Date prévisionnelle de mise en œuvre** : 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2012

**N°17/2012 – Préparatoire aux métiers du sanitaire, de la petite enfance et de l'aide à la personne âgée »**

La formation doit permettre la préparation des **3 certificats de compétences professionnelles** que constitue le titre « d'Assistant(e) de vie aux familles » :

La prestation doit également préparer les participants au passage du concours d'entrée aux écoles d'aide soignante et ou d'auxiliaire de puériculture.

Cette double préparation leur permettra d'évoluer vers les métiers pour lesquels ils sont formés, soit au domicile des personnes, soit en institution. Ils auront le choix d'accéder directement à l'emploi, ou de poursuivre vers la formation d'auxiliaire de puériculture ou d'aide soignante en fonction de leur projet et étapes de parcours, ainsi que d'accéder plus aisément à une formation diplômante (CAP petite enfance par exemple).

**Mode de sélection** : Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)

**Localisation de l'opération** : Départements 95, 92 ou 75, communes accessibles, en 45 minutes maximum en transport en commun depuis la gare RER de Cergy Préfecture.

**Nombre de participants** : 15 places

**Durée moyenne de l'action** : à définir dans la réponse (800 h)

**Lancement de la procédure de sélection** : 4<sup>ème</sup> trimestre 2011

**Date prévisionnelle de mise en œuvre** : 1<sup>er</sup> trimestre 2012 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

<p><b><u>N°18/2012 - Préparation à l'accès à l'emploi dans les métiers du commerce, de la vente et de la distribution</u></b></p> <p>La formation cible principalement les métiers de premier niveau. Elle a pour dominante professionnelle les métiers liés au commerce au sens large.</p> <p>Les métiers ciblés sont ceux du <b>commerce, vente et distribution : en priorité vendeur/se spécialisé/e en magasin, employé/e commercial/e</b>, et secondairement employé/e de rayon ; employé/e polyvalent/e du commerce ; employé/e de vente ; employé/e polyvalent/e en magasin, employé/e libre service</p> <p>La formation doit permettre l'obtention de tout ou partie du titre professionnel « employé/e commercial/e en magasin ». Ce titre se compose de deux certificats de compétence professionnelle (CCP).</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : Départements 95, 92 ou 75, communes accessibles, en 45 minutes maximum en transport en commun depuis la gare RER de Cergy Préfecture.</p> <p><b>Nombre de participants</b> : 15 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : à définir dans la réponse (800h)</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : 1er trimestre 2012</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 2<sup>ème</sup> trimestre 2012</p>
<p><b><u>N°19/2012 -Préparatoire à l'entrée en contrat de Pro. d'Aide Médico-Psychologique</u></b></p> <p>La formation doit permettre à ses bénéficiaires de satisfaire aux épreuves de sélection à l'entrée de l'école d'AMP et d'obtenir l'emploi (contrat de professionnalisation) qui leur permettra de suivre cette formation chez le prestataire à partir de la rentrée de janvier 2013.</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : Départements 95, 92 ou 75, communes accessibles, en 45 minutes maximum en transport en commun depuis la gare RER de Cergy Préfecture.</p> <p><b>Nombre de participants</b> : 15 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : à définir dans la réponse (800h)</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : 2<sup>ème</sup> trimestre 2012</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2012</p>
<p><b><u>N°20/2012 – Préparatoire aux emplois de la sécurité », agent de prévention et de sécurité- APS</u></b></p> <p>En vue d'accéder à l'emploi de qualité, la formation doit préparer les participants aux métiers d'agent de sécurité et/ou d'opérateur de télésurveillance et/ou d'agent de prévention des vols par le passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des certificats de compétences professionnelles que constitue le titre «Agent de Prévention et Sécurité - APS » : SSIAP 1, 2 et 3 obligatoires pour les Etablissements Recevant du Public - certificat de qualification professionnelle Agent de prévention et sécurité (CQP APS).</li> <li>- du certificat IGH 1 (immeuble de grande</li> </ul>	<p><b>Mode de sélection</b> : Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : Départements 95, 92 ou 75, communes accessibles, en 45 minutes maximum en transport en commun depuis la gare RER de Cergy Préfecture.</p> <p><b>Nombre de participants</b> : 15 places</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : à définir dans la réponse (800h)</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : 1er trimestre 2012</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 2<sup>ème</sup> trimestre 2012</p>

<p>hauteur),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du certificat ERP 1 (établissement recevant du public),</li> <li>- du le certificat de sauveteur secouriste de travail (SST),</li> <li>- du certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe.</li> </ul>	
<b>Axe : Insertion par l'activité économique</b>	
<p><b><u>N°21/2012 - Chantiers d'Insertion</u></b></p> <p>Contribuer à renforcer les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et en particulier les Atelier / chantier d'insertion au travers d'un appui à la mise en place :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) d'un encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles confiées aux salariés en insertion,</li> <li>2) la réalisation d'actions de formation,</li> <li>3) la mise en place d'actions d'accompagnement professionnel.</li> </ol> <p>En plus de la remise en jeu économique des participants, l'objectif est de favoriser la reconnaissance des compétences acquises en situation de production.</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Appel à projet (régime de la subvention)</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : Cergy-Pontoise</p> <p><b>Nombre de participants</b> : à définir</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : 12 mois</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : immédiat</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 1<sup>er</sup> Janvier 2012 – 31 décembre 2012</p>
<b>Axe : Accompagnement à l'emploi</b>	
<p><b><u>N°22/2012 - Fonds d'aide individuelle</u></b></p> <p>Cofinancement de projets individuels de formation et prise en charge des frais inhérents au parcours lui-même : mobilité, achat de vêtements ou de matériel professionnel, garde d'enfants et restauration scolaire, frais d'inscription à concours, etc.</p> <p>La Commission d'agrément des entrées, instance partenariale se réunit tous les quinze jours et délibère sur la base d'un dossier de demande de prise en charge élaboré par le référent de parcours. Pour que la demande soit recevable, les aides de droit commun doivent avoir été sollicitées préalablement (CCAS, Fonds de facilité, Pole Emploi, CAF, Fonds d'aide spécifiques réservées aux jeunes, etc...)..."</p>	<p><b>Mode de sélection</b> : Gestion directe</p> <p><b>Localisation de l'opération</b> : Convergences Emploi Cergy</p> <p><b>Nombre de participants</b> : 100</p> <p><b>Durée moyenne de l'action</b> : 12 mois</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection</b> : immédiat</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre</b> : 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012</p>

### 3.3. Concernant le PLIE de Val de France

Axe : Accueil – Suivi - Accompagnement	
<p><b><u>N°23/2012 Référents de parcours Adultes (3 postes)</u></b></p> <p>Assurer un accompagnement individuel pour les bénéficiaires du PLIE par un référent unique et construire un parcours vers l'emploi.</p> <p><b>240 places sont susceptibles d'être financées par le PLIE</b></p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projets (régime de la subvention)</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiate</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 240 places finançables par le PLIE (sous réserve de l'ensemble des cofinancements)</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> 12 mois</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 01/01/2012 – 31/12/2012</p>
<p><b><u>N°24/2012 Référent de parcours Jeunes (1 poste)</u></b></p> <p>Assurer un accompagnement individuel pour les bénéficiaires du PLIE âgés de 16 à 25 ans par un référent unique et construire un parcours vers l'emploi.</p> <p><b>80 places sont susceptibles d'être financées par le PLIE</b></p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projets (régime de la subvention)</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiate</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 80 places finançables par le PLIE (sous réserve de l'ensemble des cofinancements)</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> 12 mois</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 01/01/2012 – 31/12/2012</p>
<p><b><u>N°25/2012 Coordination des référents de parcours</u></b></p> <p>-Animer l'équipe des référents de parcours PLIE.</p> <p>-Appuyer chaque référent pour la mise en œuvre d'un parcours individualisé, progressif et articulé autour d'étapes cohérentes, visant l'emploi durable et la qualification professionnelle.</p> <p>-Rechercher et mettre en place les partenariats pertinents.</p> <p>-Assurer l'ingénierie, l'évaluation et l'ajustement des actions mises en œuvre.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Gestion directe</p> <p><b>Lancement de la procédure de sélection :</b> immédiate</p> <p><b>Localisation de l'opération :</b> Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)</p> <p><b>Nombre de participants :</b> 320 places finançables par le PLIE</p> <p><b>Durée moyenne de l'action :</b> 12 mois</p> <p><b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 01/01/2012 – 31/12/2012</p>

**Axe : Orientation – Formation – Pré qualification**

**N°26/2012 Préparation à l'emploi multi-métiers avec renforcement linguistique**

Cette action d'accompagnement doit permettre l'acquisition des compétences de communication notamment en langue française permettant aux stagiaires d'occuper un emploi de droit commun (CDI, CDD ou contrat de professionnalisation) correspondant au projet validé en amont avec leur référent de parcours.

Elle cible principalement les métiers de premier niveau avec une dominante sur 3 secteurs : vente/commerce, logistique et aide à la personne.

Accéder à l'emploi.

**Mode de sélection :** Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)

**Localisation de l'opération :** Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)

**Nombre de participants :** 15 places

**Durée moyenne de l'action :**

A définir dans la réponse

**Lancement de la procédure de sélection :**

1<sup>er</sup> trimestre 2012

**Date prévisionnelle de mise en œuvre :**

1<sup>er</sup> trimestre 2012 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

**N°27/2012 Formation qualifiante d'Aide à la personne**

La formation doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir les gestes techniques dans le cadre de mises en situation pratiques, de développer leurs capacités d'écoute et de soutien auprès des personnes et de les confronter aux exigences du monde du travail par le biais des stages pratiques.

Elle leur permet aussi d'obtenir le titre professionnel " Assistant(e) de vie aux familles " en validant les 3 CCP.

CCP 1 : Assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne.

CCP 2 : Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile.

CCP 3 : Assister les personnes dans leurs tâches domestiques.

L'objectif final étant l'accès à l'emploi.

**Mode de sélection :** Appel à projets.

Programme Qualifiant Territorial

**Localisation de l'opération :** Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)

**Nombre de participants :** 15 places

**Durée moyenne de l'action :**

A définir dans la réponse

**Lancement de la procédure de sélection :**

2<sup>ème</sup> trimestre 2012

**Date prévisionnelle de mise en œuvre :**

2<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2012

(sous réserve des financements disponibles)

**N°28/2012 Formation en vente / grande distribution**

La formation doit permettre aux bénéficiaires de développer leurs connaissances en vente et dans la grande distribution.

A l'issue de cette formation ils obtiennent le Titre du Ministère du Travail « Employé(e) Commercial(e) en Magasin » en validant :

- Le CCP 1 : Approvisionner un rayon ou un point de vente
- Le CCP 2 : Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente
- Leur stage pratique en entreprise

L'objectif final étant l'accès à l'emploi.

**Mode de sélection :** Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)

**Localisation de l'opération :** Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)

**Nombre de participants :** 15 places

**Durée moyenne de l'action :**

A définir dans la réponse

**Lancement de la procédure de sélection :**

3<sup>ème</sup> trimestre 2012

**Date prévisionnelle de mise en œuvre :**

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2012

<p><b><u>N°29/2012 Formation Préparateur de commandes / CACES</u></b></p> <p>La formation doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences de base nécessaires à l'exercice des métiers de la logistique (préparateur de commandes et cariste). Elle les prépare également à l'examen pour valider le permis CACES.</p> <p>(en partenariat avec l'entreprise Randstad)</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projets.  <b>Localisation de l'opération :</b> Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)  <b>Nombre de participants :</b> 20 places  <b>Durée moyenne de l'action :</b> 12 mois  <b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 1<sup>er</sup> trimestre  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 1<sup>er</sup> trimestre – 4<sup>ème</sup> trimestre</p>
<p><b><u>N°30/2012 Préparation au CAP gardien d'immeuble</u></b></p> <p>La formation doit permettre aux bénéficiaires de se préparer à l'examen pour obtenir le diplôme CAP gardien d'immeuble.</p> <p>A l'issue de la formation ils doivent être capables d'accueillir, d'informer les locataires et usagers, d'assurer la surveillance technique, de participer à la maintenance du patrimoine immobilier, à la gestion locative, à l'accompagnement social des habitants et de procéder à l'entretien des parties communes.</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projets.  Programme Qualifiant Territorial  <b>Localisation de l'opération :</b> Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)  <b>Nombre de participants :</b> 12 places  <b>Durée moyenne de l'action :</b> A définir dans la réponse  <b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 2<sup>ème</sup> trimestre 2012  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2012  (sous réserve des financements disponibles)</p>
<p><b><u>N°31/2012 Métiers aéroportuaire</u></b></p> <p>Cette action propose au public désireux de s'orienter vers les métiers de l'aéroportuaire (et notamment celui d'agent de chargement et déchargement), un parcours d'accompagnement et un stage en immersion.</p> <p>Elle a pour but la découverte du milieu professionnel aéroportuaire : connaissance de tous les métiers de premier niveau et des conditions de travail et réalités du métier (contraintes et exigences, règles de sécurité, etc.) pour permettre aux bénéficiaires d'affiner leur projet professionnel.</p> <p>Ils pourront améliorer leurs compétences dans les savoirs de base, s'initier à l'anglais aéroportuaire, gagner en autonomie dans leurs relations avec le monde du travail et approfondir la maîtrise des gestes professionnels et des techniques de base qui leur permettront d'exercer ce métier.</p> <p>Elle propose un accompagnement vers et dans l'emploi dont l'objectif est l'obtention d'un contrat de professionnalisation</p>	<p><b>Mode de sélection :</b> Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)  <b>Localisation de l'opération :</b> Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)  <b>Nombre de participants :</b> 15 places  <b>Durée moyenne de l'action :</b> A définir dans la réponse  <b>Lancement de la procédure de sélection :</b> 2<sup>ème</sup> trimestre 2012  <b>Date prévisionnelle de mise en œuvre :</b> 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2012</p>

## Axe : Insertion par l'activité économique

### N°32/2012 Mise en place d'un chantier d'insertion : (Espaces verts, etc...)

Contribuer à renforcer les structures de l'Insertion par l'Activité Economique et en particulier les ateliers chantier d'insertion au travers d'un appui à la mise en place :

- D'un encadrement technique nécessaire à l'accomplissement des missions professionnelles confiées aux salariés en insertion.
- La réalisation d'actions de formation.
- La mise en place d'actions d'accompagnement professionnel.

En plus de la remise en jeu économique des participants, l'objectif est de favoriser la reconnaissance des compétences acquises en situation de production.

**Mode de sélection :** Appel à projets (régime de la subvention).

**Localisation de l'opération :** Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)

**Nombre de participants :** 12 places

**Durée moyenne de l'action :** 12 mois

**Lancement de la procédure de sélection :**  
A définir

**Date prévisionnelle de mise en œuvre :**  
1<sup>er</sup> janvier 2012 – 31 décembre 2012

## Axe : Accompagnement à l'emploi

### N°33/2012 Formation agent de médiation

Cette action propose au public désireux de s'orienter vers ce métier un parcours d'accompagnement et un stage en immersion.

A l'issue de la formation, les bénéficiaires doivent être capables d'aller à la rencontre des habitants pour rassurer, prévenir et informer, d'assurer une fonction de médiation en désamorçant les conflits, participer avec les partenaires à l'observation du territoire, accompagner la mise en œuvre de projets collectifs locaux et enfin aider les personnes à s'adapter individuellement ou collectivement.

Les périodes de stages s'effectueront chez les bailleurs pour découvrir les fonctions de médiateurs en situation réelle.

**Mode de sélection :** Appel à projet sans flux financier (PAVE CRIF)

**Localisation de l'opération :** Territoire Val de France (Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Arnouville)

**Nombre de participants :** 15 places

**Durée moyenne de l'action :**  
A définir dans la réponse

**Lancement de la procédure de sélection :**  
3<sup>ème</sup> trimestre 2012

**Date prévisionnelle de mise en œuvre :**  
3<sup>ème</sup> trimestre 2012 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2012

## **IV. PROCEDURE DE SELECTION DES DOSSIERS**

Il appartient au **comité de Programmation de l'organisme intermédiaire AGFE** de définir des **critères de sélection** spécifiques pour les opérations susceptibles d'être financées dans le cadre de la sous-mesure 312 par le programme opérationnel (PO) FSE 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi ».

Cohérents avec le diagnostic territorial élaboré par chacun des PLIE membres du groupement de gestion, les critères de sélection respectent les critères nationaux et les éléments de concentration du programme, les lignes directrices fixés dans le contrat de suivi et de gestion, et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie régionale qui s'appuie sur le contrat de projet Etat Région et le plan d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail.

La définition de ces critères relatifs à la programmation a pour objectif **de financer certains projets et d'en exclure d'autres dont la valeur ajoutée n'apparaîtrait pas suffisante** eu égard à la réglementation et aux objectifs des protocoles d'accord fondateur des PLIE membres du groupement de gestion pour la période 2007-2013.

La sélection des projets s'appuie donc sur une analyse particulière du rapport coûts / avantages d'un apport du FSE, en tenant compte de la logique « projet » et de l'effet levier du FSE ainsi que du caractère original et transférable du projet.

La méthode proposée est la suivante :

- Respect des critères nationaux, et des instructions nationales sur l'éligibilité et la temporalité des projets ;
- Fixation de critères de sélection liés aux territoires du PLIE;

### **4.1. Rappel des règles communes de sélection et d'éligibilité des opérations**

Les **opérations sélectionnées** doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans la mesure 312 « accompagner les initiatives locales en matière d'insertion » du programme opérationnel au niveau de l'axe 3 du PO FSE « Compétitivité Régionale et Emploi pour les territoires de l'agglomération d'Argenteuil – Bezons, Cergy-Pontoise et Val de France.

- Le descriptif des opérations doit être précis et détaillé dans la demande d'aide FSE, tant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens prévisionnels en nature et en montant mobilisés à cette fin ;
- Les projets doivent être menés au bénéfice direct ou indirect des publics éligibles visés par le programme opérationnel ;
- Les organismes porteurs de projets doivent être en capacité de respecter les conditions de suivi et d'exécution de l'opération telles que prescrites par les textes communautaires et nationaux applicables, en particulier les obligations liées au bénéfice d'une aide du FSE.

En outre, sont appliqués les critères ci-après :

- Les opérations sélectionnées doivent intégrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. En fonction de leur nature, elles doivent aussi prendre en compte les priorités transversales du programme : intégration des personnes handicapées, égalité des chances, vieillissement actif, innovation, caractère transnational ou interrégional, développement durable;
- Le volume de l'aide et la dimension de l'opération doivent être subordonnés à une analyse en termes de coûts/avantages du financement par le FSE au regard des contraintes de gestion et de suivi de l'opération cofinancée afin d'encourager la concentration des crédits.

Enfin, sont privilégiées les opérations présentant une « valeur ajoutée communautaire » et répondant aux exigences suivantes :

- La logique de projet (stratégie, objectifs, moyens, résultats), la capacité d'animation et le partenariat réuni autour du projet ;
- L'effet levier du projet, sa capacité à attirer d'autres sources de financement ;
- Le caractère original, innovateur et transférable du projet ;
- L'articulation des fonds ;
- L'effet levier pour l'emploi ;
- Le caractère anticipatif des opérations sur les problématiques de mutations économiques et sociales.

Les opérations sont sélectionnées en fonction de leur **éligibilité**.

Les dépenses présentées sont éligibles aux conditions suivantes :

- Elles sont liées et nécessaires à la réalisation de l'opération sélectionnée et sont supportées comptablement par l'organisme (sauf exceptions précisées dans les textes nationaux et communautaires applicables) ;
- Elles doivent pouvoir être justifiées par des pièces probantes ;
- Elles sont engagées, réalisées et acquittées selon les conditions prévues dans l'acte attributif de l'aide, dans les limites fixées par le règlement général et le PO ;
- Elles sont subordonnées au respect des règles d'éligibilité fixées par le règlement général, le règlement FSE et le règlement FEDER lorsque les règles de flexibilité sont utilisées, ainsi que par les règles nationales d'éligibilité applicables, en particulier le décret n°2007-1303 du 3 septembre 2007 et le décret N°2011-92 du 21 janvier 2011 modificatif et tout texte précisant ultérieurement certaines règles d'éligibilité propres au FSE.

Elles sont également sélectionnées en fonction de leur temporalité. Le principe de **l'éligibilité temporelle** des dépenses est fixé par l'article 1er du décret 2007-1303 du 3 septembre 2007, soit :

- toute dépense réalisée entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2015 ;
- sous réserve qu'un dossier de demande complet ait été reçu avant la clôture de l'opération.

Une **instruction nationale du 20 avril 2010 N°2010-14 a modifié l'instruction du 22 décembre 2008** sur la rétroactivité des dépenses et la temporalité des projets fixe un certain nombre de règles complémentaires.

Afin d'éviter la programmation d'opérations closes, deux règles de gestion ont été ajoutées :

- **Nécessité pour le porteur de projet de déposer un dossier complet dans la limite des dates fixées par l'appel à projet de l'organisme intermédiaire AGFE**, en contrepartie d'une garantie de présentation du dossier à l'ordre du jour du Comité de programmation au plus tard quatre mois après le dépôt et toujours avant le terme de l'action ;

Sous cette réserve, les dépenses peuvent être prises en compte, dans la limite de la durée maximale du conventionnement.

Un dossier est considéré comme complet s'il inclut :

- La demande de subvention signée du responsable de l'organisme porteur de projet ou de toute personne capable de l'engager juridiquement ;
- Les pièces annexes requises.

**L'instruction DGEFP du 20 avril 2010 a pour objectif** principal de fluidifier l'instruction des dossiers en ne conditionnant plus la programmation à la production des attestations de cofinancement (ou lettres d'intention) et de reporter cette obligation au moment du contrôle de service fait (CSF). Concrètement, le porteur de projet a désormais la possibilité, au moment du dépôt de son dossier, de présenter un plan de financement faisant état, le cas échéant, des contreparties attendues sans disposer de tout ou partie des attestations de cofinancement correspondantes. Les contreparties attendues sont inscrites dans le budget prévisionnel en tant que ressources externes. Après sélection de l'opération, l'organisme bénéficiaire est tenu de présenter les attestations de cofinancement prévisionnel éventuellement manquantes au plus tard lors de la production (optionnelle) d'un premier bilan intermédiaire, en vue du paiement d'un acompte.

Dans tous les cas, il devrait produire les attestations de versement des contreparties mobilisées en accompagnement du ou des bilan(s) intermédiaire(s) annuel(s) et/ou du bilan final. A défaut, les ressources non certifiées s'imputeraient sur la part d'autofinancement de l'organisme bénéficiaire et seraient traitées comme telles dans le cadre du contrôle de service fait, selon les règles fixées par l'instruction DGEFP n° 2008/16 du 6 octobre 2008.

L'attention des porteurs de projets est appelée sur leur responsabilité accrue en ce qui concerne leurs déclarations en matière de cofinancement attendus au stade du dépôt de leurs demandes de subvention.

## **4.2. Critères de sélection communs à tous les projets des PLIE membres du groupement de gestion AGFE.**

**Les projets sélectionnés répondent au cadre fixé par l'appel à projets (Point V).**

- **L'appel à projet annuel répond aux enjeux actualisés de diagnostic et de contexte.**

Seules les actions citées dans l'appel à projets des PLIE adhérents à AGFE seront retenues et seules les actions correspondant aux axes ciblés seront sélectionnées. Les actions ne peuvent être sélectionnées que si elles répondent au périmètre d'intervention défini dans le Protocole d'accord de chacun des PLIE.

- **L'appel à projet annuel répond aux critères d'éligibilité de la mesure PLIE**

Les priorités d'intervention du FSE gérées par délégation par AGFE seront présentées pour l'exercice 2012, dans un appel à projets. Les réponses pour être retenus par le Comité de Programmation devront s'inscrire dans les finalités, les types d'opérations et le ciblage prévu par le PO. L'appel à projet du PLIE constituera une adaptation du PO aux réalités locales et aux conclusions du diagnostic réalisé par chacun des PLIE membres du groupement.

Pour permettre aux candidats potentiels d'anticiper sur l'appel à projet, la mesure 312 du PO FSE prévoit :

### **Finalités poursuivies**

Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Les PLIE ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire. La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés...), avec un accompagnement très renforcé des bénéficiaires. Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs.

Enfin, ils contribuent au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs.

### **Types d'opérations mis en œuvre**

Pour répondre à ces objectifs, le FSE intervient en cofinancement des actions telles que :

- l'aide à la définition de projets professionnels ;
- la gestion de parcours d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment dans le cadre d'un accompagnement renforcé et individualisé ;
- l'ingénierie et mise en œuvre de projets contribuant notamment à renforcer l'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion), la formation... ;
- la conception et suivi du partenariat territorial ;
- l'ingénierie d'actions et d'initiatives locales en réponse aux besoins des employeurs et des bénéficiaires ;
- le développement des liens avec les entreprises et les décideurs économiques pour faciliter l'accès à l'emploi durable.

### **Ciblage visé**

Il s'agit des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle du territoire des PLIE : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, allocataires de minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, ou toutes autres personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

- **Publicité de l'appel à projet et égalité de traitement des projets**

Afin d'améliorer la transparence de la procédure et garantir l'égalité de traitement de tous les candidats, AGFE service gestionnaire élaborera et diffusera dans l'appel à projets ses critères de sélection tel quel et sous forme de grille d'évaluation qui sera complétée lors de la phase de sélection des candidatures comme outil d'aide à la décision **par les PLIE membres du groupement en phase d'évaluation de l'opportunité.**

L'appel à projet conjoint des PLIE membres d'AGFE sera mis en ligne sur le site Internet (optionnel) de l'association et transmis par courriel à multiples destinataires après la séance du **09 décembre 2011** du Comité de Programmation (Conseil d'administration d'AGFE).

## V. Calendrier

L'appel à projets sera une procédure ouverte à tous les acteurs remplissant les conditions d'éligibilité à un concours du Fonds social Européen.

Avec l'objectif de « *simplifier et fiabiliser les demandes de FSE* », AGFE en partenariat avec la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGFEP) met en œuvre un outil de dématérialisation des demandes de concours FSE. L'outil porte le nom de '*ma démarche FSE*'.

Cet outil est destiné à tous les porteurs de projets qui y retrouveront les fonctionnalités nécessaires au dépôt et suivi électronique des dossiers FSE. **L'outil est accessible par les porteurs de projets et constitue la seule voie de dépôt des dossiers de demande de subvention au FSE.**

Le porteur de projet se connecte pour déposer sa proposition d'opération.

L'outil sera accessible depuis l'adresse suivante :

**[https://experimentation.ma-demarche-fse.fr/demat\\_lot2/servlet/login.html](https://experimentation.ma-demarche-fse.fr/demat_lot2/servlet/login.html)**

*A partir 17 janvier 2012*

**La date de clôture du présent appel à projet est le :**

**17 février 2012<sup>(\*)</sup>**

*(\*) Pour les opérations sélectionnées par voie de marché par la Région Ile de France, le dépôt en ligne sur ma démarche FSE sera consécutif à la notification du marché.*

Des réunions d'appui au dépôt de la demande de subvention en ligne auront lieu le :

- **Lundi 9 janvier 2012 à partir de 14 heures : PLIE de Cergy-Pontoise (01 30 32 35 35)**
- **Lundi 16 janvier 2012 à partir de 14 heures : PLIE d'Argenteuil-Bezons (01 30 76 07 06)**
- **Lundi 23 janvier 2012 à partir de 14 heures : PLIE de Val de France (01 34 04 37 04)**

La présence des candidats est vivement recommandée

Lieu : dans les locaux du PLIE

*(Confirmation obligatoire)*